

Monsieur le préfet de Seine-et-Marne,
Monsieur le préfet du Val-de-Marne,
Monsieur le maire de Melun,
Madame la présidente de la cour administrative d'appel de Paris,
Madame la présidente de la cour administrative de Versailles,
Madame la secrétaire générale du Conseil d'Etat chargée des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel,
Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux administratifs de Paris, Cergy-Pontoise, Montreuil et Besançon,
Madame et Messieurs les présidents et procureurs des tribunaux judiciaires de Melun, Meaux, Fontainebleau et Créteil,
Monsieur le général, commandant en second de l'Académie militaire de la gendarmerie nationale,
Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne,
Mesdames et Messieurs les chefs et représentants des directions et services,
Madame et Messieurs les bâtonniers et représentants de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et des barreaux franciliens,
Monsieur le vice-président de l'Université Paris II Panthéon Assas, messieurs les universitaires,
Madame la présidente de la compagnie régionale des commissaires enquêteurs d'Ile-de-France,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, chacun en vos titres, rangs et qualités,
Mesdames et messieurs,
Chers collègues,

1. J'ai le grand honneur et l'immense plaisir de vous accueillir aujourd'hui, au nom de l'ensemble des membres composant le tribunal administratif de Melun, à cette audience solennelle, qui revêt une importance toute particulière pour nous, puisqu'elle est également l'occasion de célébrer les 30 ans de notre juridiction.

En effet, créé par décret du 6 juin 1996, le tribunal administratif de Melun est entré en fonctionnement à compter du 1^{er} septembre 1996, avec pour mission de soulager les tribunaux administratifs de Paris et de Versailles, seuls alors à supporter le flux contentieux de la région Ile-de-France. Et le 23 septembre 1996, soit il y a 30 ans presque jour pour jour, le tribunal était inauguré par M. Jacques Toubon, alors Garde des Sceaux, et M. Renaud Denoix de Saint Marc, vice-président du Conseil d'Etat, en présence de M. Pierre Fanachi, premier chef de juridiction, à qui incombait la lourde tâche de faire tourner ce nouveau tribunal.

Les membres du tribunal sont extrêmement sensibles à la présence de chacun et chacune d'entre vous et je me fais l'interprète de tous les magistrats et agents de greffe ici présents pour vous exprimer nos remerciements très sincères d'avoir accepté de partager avec nous ce moment fort de la vie de notre juridiction et vous dire combien nous sommes honorés de votre présence nombreuse, qui témoigne de l'intérêt que vous portez au juge administratif de première instance. Nous y sommes d'autant plus sensibles que les perturbations dans les transports publics ont, malheureusement, empêché certaines personnalités de se joindre à nous aujourd'hui.

30 ans c'est encore jeune, par rapport à l'ancienneté de certaines institutions judiciaires. Mais c'est déjà beaucoup, au regard des transformations profondes qui ont touché le tribunal administratif de Melun comme l'ensemble de la juridiction administrative depuis 1996. C'est beaucoup humainement aussi, car sont passés entre ces murs depuis 30 ans tant de magistrats, de membres du greffe, d'agents, d'aides à la décision, de vacataires, qui ont créé au fil du temps un véritable collectif de travail, pleinement engagé et dévoué au service de la justice. Le tribunal administratif de Melun crée des fidélités : les magistrats qui y ont commencé leur carrière, car c'est une véritable pépinière, y reviennent très souvent, notamment au moment de leur prise de grade de président. Des greffiers y restent de très nombreuses années, presque 30 ans pour certains, très

attachés à ce territoire. Et des aides à la décision y sont si bien formés qu'ils réussissent le concours de magistrat avant d'y être affectés une fois leur formation achevée.

L'évocation de cette continuité et de cette fidélité est pour moi l'occasion de saluer la présence ici de plusieurs anciens présidents de ce tribunal administratif : M. Bernard Foucher, Mme Sylvie Favier, M. François Lamontagne ainsi que ma prédécesseure Mme Corinne Ledamoisel, qui préside aujourd'hui le tribunal administratif de Paris. Je salue également les anciens premiers vice-présidents qui, malgré leurs contraintes d'agenda, nous font l'amitié d'être présents aujourd'hui, à savoir, par ordre chronologique : M. Maurice Declercq, Mme Stéphanie Ghaleh-Marzban et M. Olivier Di Candia.

A chacun et chacune d'entre vous, j'adresse, au nom de toute la communauté juridictionnelle, nos remerciements les plus sincères, pour votre présence aujourd'hui, mais aussi et surtout, pour votre engagement sans faille au service de cette juridiction et le souvenir que vous avez laissé aux magistrats et greffiers qui ont eu la chance de travailler à vos côtés.

2. Cette évocation du temps long est aussi l'occasion de prendre la mesure des modifications notables du contentieux traité par le tribunal administratif de Melun depuis 30 ans, modifications que l'on retrouve d'ailleurs pour l'ensemble des juridictions administratives.

Ainsi que l'illustrent les graphiques que vous trouverez dans le livret mis à votre disposition, le contentieux a littéralement explosé depuis 1996, signe de la place centrale que le contentieux administratif a pris dans la régulation des rapports sociaux, mais aussi de la confiance que nos concitoyens ont dans la justice.

Au 1^{er} septembre 2026, le nombre de requêtes enregistrées au tribunal administratif de Melun au cours des 12 derniers mois s'élevait à plus de 20 400. Si l'on compare ce chiffre aux quelque 4 000 affaires enregistrées par la juridiction au cours de sa première année de fonctionnement, cela représente une multiplication par 5 du volume contentieux, avec une accélération notable après la crise sanitaire de 2020. Cette accélération s'explique par un développement sans précédent des référés, que les justiciables et leurs avocats se sont largement appropriés, au risque parfois, avouons-le, de tenter de l'utiliser pour des cas où l'urgence ne le justifie pas, en référé liberté notamment.

C'est aussi toute la structure du contentieux qui a été bouleversée pendant ces années, avec la montée en puissance du contentieux des étrangers, qui ne représentait au tribunal administratif de Melun que 11 % du contentieux en 1996 contre 54 % aujourd'hui, tandis que le contentieux fiscal passait de presque la moitié des requêtes enregistrées à seulement 3 %.

Pour affronter ces mutations profondes et cet impressionnant accroissement de la charge de travail, alors que bien entendu les effectifs n'augmentaient pas du tout dans les mêmes proportions, les membres du tribunal administratif de Melun, agents de greffe et magistrats, comme l'ensemble de la juridiction administrative, ont répondu présents en s'adaptant et modernisant leurs méthodes de travail avec une efficacité remarquable.

La procédure s'est transformée pour permettre de traiter un plus grand nombre de requêtes et se rapprocher des besoins du justiciable, par la dématérialisation des dossiers, l'usage d'un téléservice pour les échanges avec les parties et le recours plus large au juge unique et aux procédures d'urgence ; les méthodes de travail se sont rationalisées, avec la création de chambres spécialisées dans certains types de contentieux, notamment les référés, ou avec le soutien précieux des aides à la décision. Demain, cela passera aussi par le recours progressif à l'intelligence artificielle dont le vice-président du Conseil d'Etat a rappelé tous les enjeux lors de son discours de rentrée le 9 septembre dernier. Il est en effet indispensable que la juridiction administrative ne passe pas à côté de cette révolution technologique qui a déjà été largement adoptée par de nombreux cabinets d'avocats et même par des justiciables présentant leur requête sans avocat.

Cet accroissement continu du contentieux ne semble pas sur le point de ralentir, alimenté en partie par le recours croissant à l'intelligence artificielle. Ainsi, avec 20 438 nouvelles requêtes enregistrées au cours de l'année judiciaire écoulée, le tribunal connaît une augmentation de 16,4% par rapport à l'année judiciaire 2024-2025, et le volume des référés urgents atteint de nouveau un record historique, avoisinant les 5 000 requêtes !

Face à cet accroissement, toutes les forces du tribunal sont restées mobilisées, permettant de sortir au cours des 12 derniers mois près de 17 000 décisions, soit une augmentation de 15,3 % par rapport à l'année précédente. Que toutes et tous soient remerciés de cet investissement sans faille, qui sera poursuivi cette année, en dépit d'une baisse conjoncturelle des effectifs auxquels nous devons nous adapter. Cet effort doit continuer à se faire dans la cohésion, avec le souci d'une charge soutenable et d'une organisation où chacun trouve sa place.

3. Mais le tribunal administratif de Melun, ce ne sont pas que des flux et des litiges. C'est aussi un ancrage dans un territoire, et nous avons à cœur de développer des liens que nous entretenons avec l'ensemble de ses acteurs pour promouvoir l'Etat de droit et faire connaître la justice administrative.

Ainsi, nous sommes en dialogue constant avec les préfets des deux départements du ressort, que je remercie vivement pour la qualité de nos échanges ; nous le sommes également avec tous les services de l'Etat, à commencer par nos homologues des tribunaux judiciaires, pour des actions communes dans le cadre du comité départemental d'accès au droit ou de la traditionnelle nuit du droit. Mais aussi avec les élus locaux, qui sont partie prenante d'un écosystème juridique dont les acteurs doivent se comprendre et dialoguer.

Le tribunal administratif de Melun continue par ailleurs d'être particulièrement actif dans le développement de procédures de médiation avec les administrations, comme alternative au traitement contentieux des litiges. Rien que sur les 8 premiers mois de l'année 2026, nous avons procédé à 140 désignations de médiateurs, après avoir proposé environ 400 dossiers à la médiation, ce qui place notre juridiction en tête de l'ensemble des tribunaux en termes de nombre de médiations engagées à l'initiative du juge. A titre de comparaison, le nombre de médiations engagées n'était que d'une quarantaine en 2023 et je salue l'investissement sans faille de celles et ceux qui ont été les moteurs de cette progression spectaculaire de la médiation au sein du tribunal. Je remercie également les médiateurs, dont certains sont aujourd'hui présents, pour la qualité du travail accompli, lequel permet d'aboutir à un accord entre les différentes parties concernées dans des litiges qui s'avèrent parfois très complexes. J'encourage enfin les administrations qui seraient encore réticentes à s'engager dans un processus de médiation à se saisir de cette formidable opportunité de trouver une solution apaisée à des conflits de toute sorte.

Notre tribunal développe également des relations suivies avec les avocats, notamment par des actions de formation, telle la participation à la journée de formation du barreau de Melun en juin dernier, ou par l'implication de notre juridiction dans le groupe de travail animé par Mme la présidente de la cour administrative d'appel de Paris, qui a abouti, au printemps 2026, à l'élaboration d'un « guide des bonnes pratiques des écritures » à l'intention des avocats et des magistrats. La juridiction est également très attachée aux échanges constructifs et constants que nous avons développés avec les commissaires enquêteurs et experts, dont je salue ici les représentants.

Et je n'oublie pas les partenariats très forts que nous avons noués avec les universités, notamment celle de Paris II Panthéon Assas en son antenne melunaise ainsi que l'université d'Evry avec lesquelles nous avons signé des conventions permettant de multiplier les accueils d'étudiants et les actions communes, dans le cadre notamment de la nuit du droit.

4. Au-delà de ces partenaires institutionnels, notre tribunal s'attache à s'adresser à des publics les plus nombreux possibles, pour faire connaître le rôle de la justice administrative au service de l'Etat de droit, ce patrimoine commun de notre démocratie que nous devons défendre et faire vivre.

Nous ouvrons ainsi le plus largement possible notre juridiction au public. Cette année, comme les précédentes, nous avons accueilli 5 classes de CM2, de 4^{ème} et de 3^{ème}, dans le cadre du programme « Enfants du Patrimoine ». Les quelque 130 élèves participant ont pu découvrir concrètement, au travers d'un procès fictif, les missions et le fonctionnement de la justice administrative. A l'occasion de son trentième anniversaire, le tribunal administratif de Melun a également ouvert pour la première fois ses portes au public dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, avec un succès notoire puisque près de 70 personnes sont venues le visiter au cours de la seule matinée du samedi 19 septembre.

Et bien sûr, je n'oublie pas les nombreux stages que nous organisons pour accueillir collégiens, lycéens ou étudiants, leur faire découvrir nos missions et les métiers de la justice administrative, et parfois aussi, faire naître des vocations de juristes parmi eux !

Je tiens à remercier très chaleureusement tous les membres de ce tribunal qui se mobilisent dans ces actions, si importantes.

Car le tribunal administratif de Melun, et je voudrais terminer en vous faisant part de cette conviction, est avant tout une communauté de femmes et d'hommes au service de la justice, une communauté de travail où tous les talents, même les plus inattendus, peuvent s'épanouir comme vous allez le découvrir très vite avec la petite représentation théâtrale prévue en troisième partie de cette audience solennelle.

Mais avant cela, j'ai l'honneur et le plaisir de passer la parole à notre collègue Mme Katia Weidenfeld, qui, comme beaucoup de magistrats, a exercé pendant quelques années comme vice-présidente du tribunal administratif de Melun. Aujourd'hui présidente de section au tribunal administratif de Paris, Katia Weidenfeld, qui est également agrégée d'histoire du droit, assure les fonctions de directrice d'études à l'École nationale des chartes et de membre du conseil scientifique du Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative. Forte de toutes ces expériences tant pratiques qu'universitaires, Mme Weidenfeld va nous proposer une évocation du tribunal administratif de Melun à ses débuts, à travers le récit de son ouverture en septembre 1996 et la présentation des décisions rendues durant ses premiers mois d'exercice.

Je la remercie vivement d'avoir accepté d'intervenir en cette occasion particulière pour notre juridiction et lui cède la parole sans plus attendre.